

OBJET : Modifications soumises à l'AGA du mardi 19 mars 2024

Les modifications devront être acceptées par le 2/3 des membres présents pour être adoptées :

- Modification pour que les deux postes *Autres productions animales* et *Autres productions végétales* puissent être pourvus autant par l'une que par l'autre des productions.
 - PROCÉDURE : *on conserve les deux postes avec leur échéance, mais si aucune candidature n'est soumise pour le poste en élection, on peut proposer un membre de l'autre type de production pour faire le mandat de deux ans.*
- Modification pour que les sièges des territoires qui sont vacants puissent être comblés par l'assemblée générale par un membre en provenance des autres territoires. Si la vacance survient au courant de l'année, elle pourra être comblée par le conseil d'administration.
 - PROCÉDURE : *on conserve les échéances des postes territoriaux en élection. Lorsqu'un poste territorial est en élection et qu'aucune candidature n'est soumise, un membre des autres territoires peut être soumis et fera le mandat de deux ans.*
- Modification du poste Fermes de petite taille par Fermes de proximité qui pourrait être pourvu par un membre d'une entreprise générant un revenu brut de 100 000 \$ et moins, privilégiant une mise en marché de proximité comme mode de mise en marché.
- Modification du texte afin qu'il soit neutre et inclusif en matière de genre.